

Association VALORESP
(Valorisation des ressources locales du St Ponais)
Impasse de l'ancienne mairie
11570 Cazilhac

materiauxlocauxhl.fr

À l'attention de Madame la Présidente
du PNRHL

Objet: Nouvelle Charte du Parc

Cazilhac, le 10 juillet 2025

Madame la Présidente,

Nous prenons connaissance des derniers documents (stratégie, mesures....),
malheureusement nous avons le regret de vous dire qu'aucune des contributions écrites que nous
avons formulées n'ont été prises en compte.

Tout d'abord, il nous a été dit qu'un bilan de la précédente charte serait communiqué.

Ensuite, l'on retrouve comme pour la précédente charte forestière une profusion d'actions
qui pour celle-ci n'ont pas fait l'objet d'un suivi et qui finalement n'ont pas eu de suite.

Cette nouvelle charte prend le même chemin, les multiples propositions résultent toujours
d'une approche analytique au premier degré et, de plus restent générales voire théoriques

La situation du pays comme nous l'avons indiqué requiert des actions précises qui
nécessitent une modification du **projet stratégique**.

Ainsi, l'ambition 2 à savoir:

"Accompagner la valorisation de vos ressources locales en conciliant les usages avec un
développement sobre, soutenable et innovant."

devrait faire l'objet de l'ajout en tête du terme SUSCITER soit :

"Susciter et accompagner la valorisation de nos ressources locales en conciliant les usages avec

un développement sobre, soutenable et innovant."

De même, il conviendrait d'ajouter au socle 1 à savoir:

"Réinventer durablement le Haut Languedoc face aux défis "climatiques"

les défis ECONOMIQUES.

Nous ne redétaillerons pas les différentes actions demandées dans nos contributions.

Les prioritaires sont:

1- Une semaine annuelle à date fixe sur la forêt et les utilisations du bois
(le Parc étant chef d'orchestre...)

2- Une semaine annuelle à date fixe sur les minéraux : granit, marbre, pierres, terre (argile) et leurs utilisations (le Parc étant chef d'orchestre...)

3-La mise en place d'une commission d'habitants chargée de faire remonter les suggestions de la population sur les actions menées.

Compte tenu de l'extrême importance que nous portons à ces demandes, nous vous permettons d'adresser une copie de cette lettre à :

Madame La Présidente de la région Occitanie,
Monsieur Le Président du Conseil Général du Tarn,
Monsieur Le Président du conseil Général de l'Hérault.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président VALORESP.

Pièces jointes (contributions)

1- Fonctionnement du Parc et urbanisme (donne en atelier et envoyé le 2/07/24)

2- Diagnostic Economie (donne en atelier le 23/04/24)

3- Diagnostic Tourisme et complément Economie (envoyé le 18/05/24)

4- Diagnostic Culturel et éducation (envoyé le 10/07/24)

Diagnostic pour le parc PRNHL (Urbanisme)

Contribution de l'association Maisons paysannes de France
(Délégation de l'Aude).

Merci pour vos invitations.

Nous n'avons malheureusement pas pu assister aux réunions préparatoires.
Nous nous permettons de vous part de notre ressenti quant à l'action du parc.
Communications, conseils sont semble t il les principales actions.
Par ailleurs, elles paraissent être dirigées essentiellement vers les collectivités.

Ne pourrait-on pas avoir une « commission de citoyens » au même titre que les conseils scientifiques.

De plus, le Parc ne pourrait il pas mettre plus la « main à la pâte », c'est-à-dire au-delà du conseil, de la médiation éventuelle, intervenir en ingénierie....
Peut être même en menant des actions exemplaires et ce d'autant plus que la connaissance du territoire devrait être largement acquise.

Diagnostic Urbanisme.

Aujourd'hui, dans l'intérêt général il est admis pour des raisons liées aux paysages, à l'économie d'espace, de matériaux.....que l'on doit reconquérir l'habitat ancien qui a été de plus en plus abandonné à cause notamment de son exigüité, de son manque de lumière, de l'humidité.....

Si les collectivités n'ont pas les moyens pour intervenir directement, elles peuvent (et devraient) inciter à cette reconquête.

Comment procéder, si des opportunités existent (immeubles vacants et sans maître, logements vacants, logements à la vente) par une étude des « îlots », des propositions d'aménagements peuvent être suggérées, et ensuite des incitations mises en place.

Le Parc pourrait jouer un rôle majeur dans cette reconquête en louant un salarié (architecte paysagiste) aux collectivités ou associations, particuliers ?
qui voudraient faire réaliser ce genre d'études.

*Donnée en atelier et envoyée
le 2/7/24*

Les CAUE font en partie ce genre d'études, mais pour les projets des collectivités, et leurs capacités sont limitées.

La commune de St Pons, un cas d'école :

- Une population en chute libre,
Diminution de moitié depuis 50 ans : 3300 HAB. en 1968 -1735 HAB. en 2021.
Diminution qui continue : 2010 HAB. en 2010-1749 HAB. en 2020.
- Des commerces et services qui suivent, la moitié sont fermés (30 en 2024).

Les causes de cet effondrement :

- Augmentation du trafic routier et notamment des PL , le long de la grande rue
- Essor des achats par internet et création d'un deuxième supermarché.

Pourtant St Pons possède des atouts énormes

- Cité Marbrière avec seulement Bagnère de Bigorre.
- Patrimoine Bâti exceptionnel (relevant d'un secteur sauvegardé).

Et des opportunités :

- Classement petites villes de demain, centre bourg.

Faut- il attendre que tout se détériore inéluctablement, ou est-il temps de réaménager la ville en valorisant le patrimoine, en aérant, en créant de nouveaux espaces et en suscitant de nouvelles activités :

PLU Patrimonial.... plus, de nouvelles activités.....

Diagnostic pour le parc PRNHL (Economie....)

Contribution de l'association Maisons paysannes de France (Délégation de l'Aude) et l'association VALORESP (Valorisation des ressources locales de la région de Saint Pons pour le bâti)

Merci pour vos invitations.

Nous n'avons malheureusement pas pu assister aux réunions préparatoires.

Nous nous permettons tout d'abord de vous faire part de notre ressenti quant à l'action du parc.

Communications, conseils, sont semble t il les principales actions.

Par ailleurs, elles paraissent être dirigées essentiellement vers les collectivités.

Cela est il conforme à la charte actuelle, en a-t-on fait une évaluation ?

Ne pourrait-on pas avoir un « collège de citoyens » au même titre que le conseil scientifique.

De plus, le Parc ne pourrait il pas mettre plus la « main à la pâte », c'est-à-dire au-delà du conseil, de la médiation éventuelle, intervenir en ingénierie....

Peut être même en menant des actions exemplaires et ce, d'autant plus que la connaissance du territoire devrait être largement acquise.

Diagnostic Economie.

Le document « le tissu socio-économique du PRNHL » est très intéressant, néanmoins il est à compléter et à actualiser (Bouisset, Somail....)

L'aspect socio -économique de la population est peu reluisant (peu de jeunes (≤ 20 ans) , et de moins jeunes (≤ 40 ans), plus de personnes âgées (≥ 60 ans), et de très âgées(≥ 75 ans)) alors que le solde démographique annuel est négatif.

Une action énergique de redressement est nécessaire ; une seule façon : soutenir et promouvoir les filières économiques et susciter des innovations (l'attrait du pays en lui-même s'avère largement insuffisant.)

Quelles filières ?

Sont abordées la pierre, le bois, la laine mais il existe d'autres ressources : les fruits dont les cerises, les plantes médicinales....Sont-elles évoquées au titre de l'agriculture ?

Il serait intéressant de faire un diagnostic de tout ce qui existe...

La Pierre.

Il pourrait être rajouté :

En 2023, a été créé une association VALORESP (Valorisation des ressources locales pour le bâti du St Ponais), qui porte notamment un projet d'un « Espace matériaux locaux » à St

Donnée en atelier le
23/4/24 .

Pons, projet qui doit constituer la part physique essentielle d'un centre de ressources sur ces matériaux, centre hébergé sur le site materiauxlocauxhl.fr

2/4

Le Bois

Le diagnostic qui en est fait même s'il est à compléter et à actualiser, abouti aux mêmes constats et conclusions peu reluisants que celui réalisé pour la première charte forestière et cela malgré les deux chartes réalisées, dont :

- *Manque d'emplois pérennes d'entrepreneurs.
- *Bois de qualité et d'avenir (les gros bois) pas ou peu valorisés.
- *Produits à faible valeur ajoutés (emballage, coffrage, trituration.)
pas ou peu de produits de deuxième transformation alors que de gros débouchés locaux existent (constructeur bois, menuisiers, fabricants de meubles, ébénistes...)

Extraits légèrement modifiés du site materiauxlocauxhl.fr (onglet : actions collectives)

Début 2017 nous (MPF11) avons envoyé une contribution proposant deux actions:

- * Flyer promouvant le bois massif dans la construction et l'aménagement...
- * Banque interactive pour la vente et achat de gros bois et de feuillus en préalable aux éventuels contrats d'approvisionnement (telle semble t'il la bourse Boud'Boa destinée à favoriser les échanges de bois artisanaux dont l'adresse internet n'aboutit plus ?)

A noter qu'il existe un site internet « Boud'bOis » dont on pourrait peut être s'inspirer ?

De plus lors de la réunion du 25/06/19 nous avons indiqué qu'il serait souhaitable de disposer d'un guide à destination des sylviculteurs pour la vente en bord de route, vente qui aurait pour intérêt de rapprocher la filière amont et aval comme le souligne le premier diagnostic.

Enfin pour ce qui est du contenu de la Charte nous avons rajouté lors de son évaluation (avril 2021) que compte tenu de la multitude d'acteurs (de plus motivés) , de la multitude d'objectifs et d'actions à réaliser dont "resserrer les liens, marquer l'identité du territoire..." la réalisation d'une SEMAINE ANNUELLE SUR LA FORET ET LE BOIS DANS LE HAUT LANGUEDOC serait tout à fait opportune.

La nouvelle charte a été publiée fin 2022. Les propositions que nous avons faites pourtant agréées en atelier n'ont finalement pas été vraiment retenues.

Malheureusement, ces chartes forestières comportent une multitude d'action (26 pour la deuxième) avec de nombreux acteurs intervenants sur des champs plus larges.

Tout cela n'est pas abordé dans le diagnostic (Qu'en est-il du contrat de filière ?)

Pourquoi de plus, ne pas réaliser un « Benchmarking »?
par exemple :

Le parc des Pyrénées a mené positivement en faveur du bois local pour la deuxième transformation, une action :

« **Projet de plateforme de vente de bois local sec qualité menuiserie** »

après une étude d'un stagiaire et des réunions des professionnels avec l'appui du CRITT Bois

Pourquoi pas en Haut Languedoc??

Nota : sur le site internet de l'association VALORESP, dans des onglets relatifs aux bois, on trouvera le chapitre ci-dessous :

B2 - Les orientations souhaitables

Les orientations actuelles qui revêtent une grande importance dans la mise en place de circuits courts et d'une forêt plus naturelle sont :

Bien sûr en premier lieu, une forêt irrégulière voire jardinée (essences différentes).

Le regroupement des propriétaires (associations ASLGF).

Au delà des plans de gestion pour les grands propriétaires, la diminution de l'agriculture intensive, des agriculteurs résidants . . . militent pour un regroupement des propriétaires pour réaliser des travaux coordonnés et conséquents (seuls rentables actuellement).

Le métier de bucheron, comme tous les métiers manuels a subi une désaffection du fait de sa pénibilité et son image de « non moderne ». Un regain d'intérêt semble se manifester par un retour au contact de la nature et une revalorisation par la connaissance de la sylviculture, notamment « jardiné » et ainsi par un métier étendu à celui de gestionnaire terrain (formation : éco-gestionnaire forestier récoltant » au CFPPA de Carmejane (04).

La scie mobile, renouant avec le passé, la scie mobile (aux multiples formats) en complémentarité avec les petites scieries conventionnelles permet d'optimiser le circuit court. Elle permet au propriétaire forestier de disposer des produits dont il a besoin en tant qu'auto constructeur ou constructeur. Mais aussi à l'auto construction de trouver par l'intermédiaire du scieur, des bois locaux près de chez lui. C'est ce qui revient le moins cher et consomme le moins d'énergie.

Cerise sur le gâteau, les liens du circuit sont plus nombreux et plus intenses (rassemblements de sylviculteurs, choix des arbres, explications..).

Le problème ? Des gros bois (2) :

Les gros bois (diamètre > 60 cm) qui sont et seront (forêts irrégulières) de plus en plus présents posent problèmes dans le contexte actuel :

1 - D'une part les grosses scieries équipées de canters ne peuvent pas les traiter.

2 - D'autre part les grosses poutres tirées de ces gros bois ne sont plus guère « promues » et appréciées (présence de gros nœuds)(3) on leur préfère les poutres en lamelle, celle-dont les performances sont plus « sécurisantes » ? (homogénéité et caractéristiques à court terme ?). La question de la flèche admissible qui est le plus souvent le critère déterminant n'est-il pas excessif ?

Pourtant globalement l'aubier étant moindre le rendement matière qui dépend de la scie (ruban) et du savoir faire de scieur et la résistance mécanique du bois (C30 et plus) sont meilleurs.

Quand l'on fait voit ce que les anciens ont construit qui est beau et qui tient depuis malgré les sollicitations du temps ... l'on se demande si le choix de la sécurité « excessive » du court terme n'est pas une erreur.

Il en va de la survie et pourquoi pas de la renaissance des petites scieries de proximité.

(1) Le séchage du bois (qui a une humidité comprise entre 70 et 80 % à sa coupe), est nécessaire avant sa mise en place car il provoque un retrait

Durant les 15 premiers jours il se ressuie (perte de l'eau libre) et le taux d'humidité passe à 50%.

L'on compte pour le chêne un séchage de 1 cm/ an.

Pour que les déformations soient minimales il doit avoir un taux d'humidité de :

- 15 à 16 % à l'intérieur
- < 10 % meubles
- Compte tenu des déformations admissibles sur les éléments de structure, le taux admis est <20 %.

(2) Gros bois et très gros bois, représentant ¼ du volume sur pied (source IGN 2014 pour la France).

Bois moyen BM de 30 à 45 cm.

Gros bois GB de 50 à 65 cm.

Très gros bois TGB >70 cm.

(3) Les parties avec gros nœuds (surbille) sont dissociées.

Diagnostic pour le parc PRNHL (Tourisme et complément pour Economie)

1/2

Contribution de l'association Maisons paysannes de France (Délégation de l'Aude) et
l'Association VALORESP (www.materiauxlocauxhl.fr)

Merci pour vos invitations.

Nous n'avons pas pu être présents lors de l'atelier du 16 mai 2024.

Voici néanmoins quelques réflexions :

L'examen du tourisme est l'occasion de revoir son rôle sur le territoire et au-delà, le rôle et le positionnement du Parc.

Si la préservation du milieu, de la biodiversité.....^set l'objectif essentiel du Parc , cela passe par le « maintien »....voir la formation des acteurs de base de la nature que sont les agriculteurs, les sylviculteurset au-delà bien sûr les services.

Or le constat, c'est que ce territoire se meurt (déclin démographique, vieillissement).

Il faut donc redonner de l'attractivité.

On a pu penser que le travail délocalisé serait la solution, mais cela reste de faible ampleur.

Développer un secteur particulier est certainement déstabilisant et peut être même contre productif.

Ainsi les APN (activités de pleine nature) n'ont-elles pas acquises ce degré du moins dans les endroits les plus prisés.

Leur attractivité va probablement s'auto réguler.

De sorte qu'à notre avis, le Parc devrait s'investir pour dynamiser les secteurs économiques des ressources locales, laissant les APN et leurs filières au COMCOM (communauté des communes), Pays, Départements, Région.

Bien sûr les excursions en vélo électrique vont se développer mais à condition qu'il existe sur leur chemin de nombreux et vrais « petits bonheurs ».

Les deux secteurs clés sont bien sûr les minéraux (Pierres et Terres) et le bois.

Pourquoi ne pas envisager des contrats tels que :

Pour le bois :

Le Parc organise et anime une semaine sur le bois et la forêt.

Les professionnels s'engagent à participer et au-delà mettre en place une démarche de qualité et de communication.

Pour les minéraux :

Il faut savoir que la densité et la qualité des marbres sont exceptionnelles dans le Haut Languedoc avec 3 secteurs en continuité :

-Faugères -St Nazaire -Roquebrun ,

L. Joye le 18/5/24.

-Vallée Jaur-St Pons,

-Félines –Caunes.

De façon identique, le Parc organise une semaine sur les minéraux (marbre –terre-granit)

.....

Idem pour les professionnels..

En mettant ainsi en œuvre l'article R333 du Code de l'Environnement qui définit les missions des Parcs.

Enfin bien sûr le Parc pourrait susciter et engendrer au titre de l'innovation notamment dans le secteur du mieux être tout à fait en synergie APN et surtout les autres secteurs économiques.

Par exemple :

*Cure forêt

* Jeûne raisin

Diagnostic pour le parc PRNHL (Patrimoine culturel éducation)

Contribution de l'association VALORESP <https://materiauxlocauxhl.fr/>

Nous prenons connaissance de votre document « Etat des lieux mai 2024 » ou il est attendu (p.44) des éléments permettant de décrire le côté Héraultais du territoire au titre du chapitre « Patrimoine Architectural ».

Les pages de 26 à 31, et la page 43, seront ainsi à actualiser.

Nous attirons votre attention sur le patrimoine bâti de St Pons qui est exceptionnel

1) Du fait de l'omniprésence du marbre, notamment pour les encadrements.

A notre connaissance, en France, seul Bagnères de Bigorre est en parti construite de façon similaire.

2) Du fait du centre ancien des 16 e et 17 e siècles avec des maisons et des éléments architecturaux remarquables.

La DRAC avait envisagé dans les années 80, d'inscrire à l'inventaire de nombreuses maisons et dans les années 90, un secteur sauvegardé (actuellement site patrimonial remarquable) avait été accrédité. (Cf pj photo)

Enfin sur le projet porté par notre association, à savoir un Espace informatif et culturel sur les matériaux locaux qui constituera le volet matériaux du CIAP, (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) du Pays d'art et d'histoire .

Enfance le 10/7/24

SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

Hidi l'ibre du 5/11/78

Patrimoine

Un projet pour la mise en valeur de la vieille ville

« Si de nos jours des noms comme Empéry, Ploès, Lampi-
net et bien d'autres encore, en
désignant des noms de rue ou
de place rythment la vie des
Saint-Ponsais, ils représentent
aussi et surtout, un exception-
nel patrimoine du XVI^e siècle
où, sur chaque façade, sur cha-
que linteau de porte, sur cha-
que appui de fenêtre, on re-
trouve gravé à même la pierre,
la plupart du temps, du mar-
bre, une page de l'histoire de
la ville, vestiges d'une époque
où le rayonnement de la cité
dépassait largement les fron-
tières du pays.

Mais s'il reste encore une uni-
té architecturale, remarquable,
les critères de qualité qui
devraient en faire sa valeur,
sont tout à fait contestables.

L'agression du temps ainsi
que les modifications propres
à la vie moderne ont déjà pas-
simal abîmé ce site et si rien
n'est entrepris rapidement, le
degré de dégradation pourrait
devenir irréversible. De plus,
une récente étude de l'A.R.M.
fait ressortir que 40 % des lo-
gements sont vacants, 75 % en
mauvais état et près d'un
quart sont à vendre.

Vers une action de sauvegarde

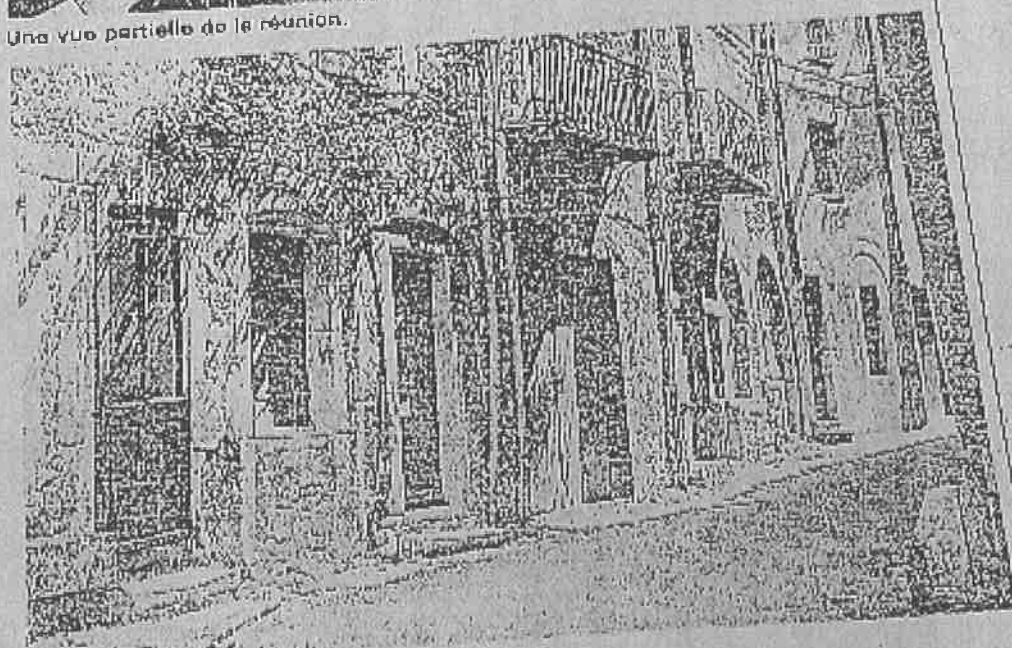
Conscient de ce réel problè-
me et convaincu de l'aspect
touristique et économique
que représente ce patrimoine,
la nouvelle municipalité a lon-
guement réfléchi sur une
éventuelle remise en valeur de
la vieille ville. C'est dans cette
optique, qu'après la visite des
lieux, une importante ré-
union s'est tenue à la mairie
afin d'obtenir l'avis des admi-
nistrations concernées. Au-
tour de M. Galtier, maire de la
localité, on pouvait noter la
présence de M. Lopez, de la
D.R.A.E.; M. Gaudet, architecte
des Bâtiments de France; M.
Conte, de la D.R.A.C.; M. Roos,
de la D.D.E.; M. Chappal, de
l'A.R.L.M.; M. Biore, Monu-
ments historiques, ainsi que
plusieurs conseillers munici-
paux; M. Khérif, directeur du
Parc du Haut-Languedoc et
Mlle Galibert, du Syndicat
mixte participaient également
à cette table ronde.

Pour un label de qualité

Au tour de l'idée d'aména-
gement d'un important ensei-



Une vue partielle de la réunion.



Un patrimoine exceptionnel

ble prévoyant l'ouverture aux
visiteurs de la source du Jaur,
puis de l'église Saint-Martin,
berceau de l'ancien Tho-
mières, la valorisation des an-
ciens quartiers est un projet
qui donnerait à coup sûr, un
nouveau souffle à la cité.

Mais avant de voir la pre-
mière échoppe ouverte aux
touristes, bien du chemin
reste à faire et si un noyau de
personnes est actuellement
convaincu de cette nécessité,
c'est maintenant aux adminis-
trations compétentes, de don-
ner leur avis.

Il existe deux éventualités

possibles, l'instauration d'une
Z.P.P.A.U. (zone de protection
du patrimoine architectural
urbain) ou la création d'un
secteur sauvegarde, les deux
revenant à dresser une sorte
de plan de sauvegarde et de va-
lorisation passant par une en-
quête publique avant d'être
adopté. Dans le premier cas,
c'est une convention passée
entre la commune et l'archi-
tecte des Bâtiments de France,
sur la base d'une étude préala-
ble.

La procédure du secteur sau-
vegarde est plus lourde à met-
tre en œuvre puisqu'elle doit

faire l'objet de décisions mi-
nistérielles, mais en s'adres-
sant plus particulièrement
aux endroits où le patrimoine
historique offre un réel inté-
rêt, elle permet de donner à la
ville, un très fort label et une
image de marque non négligeable.

Véritable instrument bien
adapté à une revitalisation par
l'adoption de certaines
contraintes, le secteur sau-
vegarde donne, en contre-partie,
des avantages fiscaux dans le
cas de propriétaires groupés
lors des travaux de restaura-
tion, et des aides prioritaires à
la commune et aux particu-
liers de la part de l'Etat.

A l'instar de Pézenas, d'Uzès
ou encore de Viviers, petite
commune ardéchoise, sembla-
ble à Saint-Pons-de-Thomières,
il existe aujourd'hui, environ

quatre-vingt, et lorsque
l'on sait qu'en 1973, la Direc-
tion régionale des affaires cul-
turelles avait envisagé le clas-
sement du Patrimoine à
l'inventaire de quelques vingt
cinq communes, on peut se faire une idée plus
précise de la richesse de vieux
Thomières, véritable potence
touristique et économique,
plongée dans un profond som-
meil.

M.C.